

Unité de Compte : EMTN FRANCE OBLIG 8,40%**Caractéristiques**

Nom	EMTN France Oblig 8,40%
Code Isin	FR0010697631
Emetteur	Société Générale Acceptance
Type	EMTN
Devise	EUR
Nominal total émis	10 000 000 EUR
Nominal d'une Coupure	1 000 EUR
Prix d'émission	100% de la Coupure
Date d'émission	13/02/2009
Dates de paiement des Coupons	Le 10 janvier chaque année, du 10/01/2010 au 10/01/2013
Date de Maturité	13/02/2013
Sous-jacent	Panier composé de 5 Obligations
Agent de calcul	Tradition et Société Générale
Périodicité de cotation	Hebdomadaire
Place de cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Non

Objectif

Cet EMTN est un produit d'investissement de maturité 4 ans, lié à la performance d'un panier composé de 5 Obligations.

L'investisseur paye 100% du Nominal par Coupure à la Date d'Emission et reçoit un coupon annuel fixe de 8,40% du Nominal, soumis au risque de premier Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du Panier.

Descriptif**Sous-jacent**

Entité de Référence	Code ISIN
AIR FRANCE	FR0010185975
EDF	XS0162990229
GDF SUEZ	FR0000472334
FRANCE TELECOM	FR0000471948
TOTAL	XS0282572956

Définitions**Valeur de Recouvrement :**

Un montant égal au prix d'achat moyen, à la Date de Calcul, d'Obligations Sélectionnées pour la détermination du Prix de Remboursement, choisies à la discrétion de l'Agent de Calcul.

Evénements de Crédit :

Un des 3 événements ci-dessous constitue un Événement de Crédit:

- Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations
- Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Déclenchement
- Restructuration : réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal du à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de Priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement

Paiement de Coupons

En l'absence d'Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité, le coupon payé à chaque Date de Paiement de Coupon est 8,40% par an calculé sur une base 30/360 non ajustée.

En cas de survenance d'un tel Événement de Crédit au cours de cette période, le Coupon payé à la Date de Paiement de Coupon suivant la Date de Détermination de l'Événement de Crédit est calculé sur une base 30/360, non ajustée, sur la période commençant à la Date de Paiement de Coupon (inclue) précédant la Date de Détermination de l'Événement de Crédit et se terminant à la Date de Détermination de l'Événement de Crédit (exclue). Les Coupons suivants sont égaux à 0%.

Remboursement Anticipé partiel

En cas de survenance d'un Événement de Crédit :

- Le Coupon cesse d'être payé, après paiement d'un Coupon couru
- L'investisseur reçoit un montant correspondant à la Valeur de Recouvrement de l'Entité de Référence qui a fait défaut
- Cette Valeur de Recouvrement sera calculée à une date choisie par la Société Générale parmi les 120 jours ouvrés consécutifs à la date de détermination de l'événement de Crédit et payé dans les 4 jours ouvrés suivants

Remboursement à maturité

En l'absence d'un Événement de Crédit, l'EMTN est remboursé au pair à la date de Maturité.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 12/02/2009.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Money 3M (FR0000019135) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 14/01/2009 et le 12/02/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Money 3 M (FR0000019135).
- Les investissements reçus postérieurement au 12/02/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Money 3M (FR0000019135).
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Money 3M (FR0000019135).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "